

MODERNISATION DES PARCOURS DE FORMATION D'ANIMATEURS

À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2019

Formations plus adaptées, pratique de terrain, formation à distance, la FFRandonnée se dote d'une filière de formation modernisée, attractive, et simplifiée pour ses animateurs et les clubs.

4 QUALIFICATIONS FÉDÉRALES DISPONIBLES À PARTIR DE JANVIER 2019

3 brevets fédéraux (randonnée pédestre, marche nordique et longue côte / marche aquatique) et un certificat (animateur de randonnée de proximité) voient le jour. Ils sont complétés à partir du 1^{er} septembre 2019 par 6 spécialisations accessibles en option aux titulaires de ces diplômes (entraîneur fédéral longue côte, option santé, capitaine de route Audax®, trek, montagne estivale et montagne hivernale (saquottes)).

Cet ensemble offre, à ceux qui le souhaitent, des parcours de formation complets et diversifiés, pouvant aller jusqu'à la professionnalisation.

LES IDÉES FORCES DU NOUVEAU CURSUS :

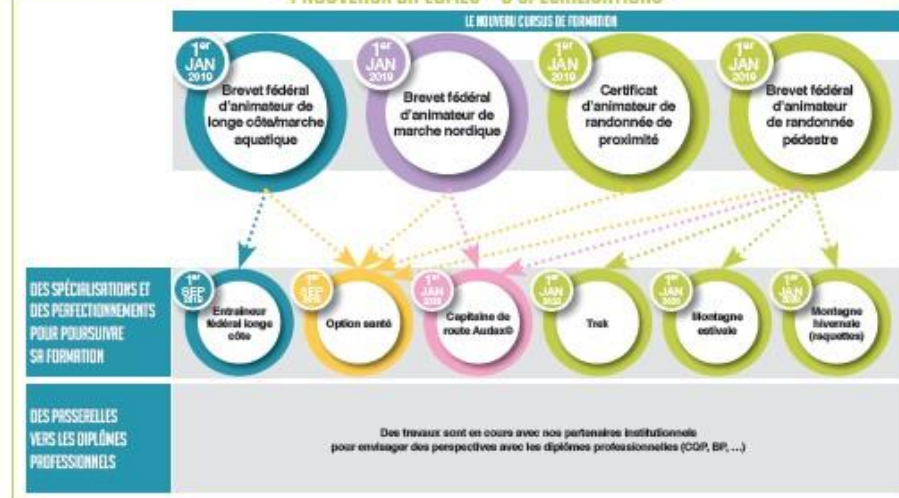


- La maîtrise des techniques de pratique acquise à l'entrée en formation
- Une place importante accordée à l'animation de groupe et à la pédagogie
- Une partie de la formation est dispensée à distance
- Certains contenus de formation communs à toutes les spécialités
- Plusieurs spécialités et niveaux pour permettre un parcours de formation plus complet
- L'évaluation réalisée en situation

UN PARCOURS INDIVIDUALISÉ ET UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ TOUT AU LONG DE LA FORMATION

- Les stagiaires bénéficient d'un accompagnement personnalisé par les formateurs lors de la formation présentielle mais également pendant la formation à distance ;
- Un tuteur accompagne les stagiaires lors du stage de mise en situation pratique.

4 NOUVEAUX DIPLÔMES + 6 SPÉCIALISATIONS



Pour accéder aux formations, le stagiaire doit maîtriser les techniques de l'activité envisagée. La liste des compétences est clairement établie et des exercices en ligne permettent à chaque candidat de s'autoévaluer en amont. Nota : si le test n'est pas concluant, la fédération propose des nouveaux stages « pratiquer » (voir page 4), pour acquérir ou parfaire les prérequis techniques de chaque pratique, qui devront être complétés par une pratique régulière en club.

LE CERTIFICAT D'ANIMATEUR DE RANDONNÉE DE PROXIMITÉ

Une formation courte, pour des randonnées à la journée

Le certificat d'animateur de randonnée de proximité vise à préparer des pratiquants aptes à exercer la fonction d'animateur de randonnée pédestre se déroulant sur une journée maximum. À la fin de la formation, l'animateur de randonnée pédestre de proximité exerce en autonomie et bénévolement auprès de tous publics, sur des itinéraires répertoriés*, cotés 1 et 2 sur les critères effort et risques de la cotation fédérale** et sur une journée au maximum.

*Un itinéraire répertorié peut être balisé, présent dans des publications (topoguides, rando-fiches, descriptifs divers) ou issu de la base de données du club (randothèque)

** La FFRandonnée a mis au point un système de cotation des itinéraires de randonnée pédestre accessible sur le site fédéral.

Pour en savoir plus : www.ffrandonnee.fr/_241/cotation-de-randonnees-pedestres.aspx

www.ffrandonnee.fr/data/CMS/files/missions/memo-federal-ffrandonnee-juliet-2017.pdf

PARCOURS DE FORMATION DU CERTIFICAT D'ANIMATEUR DE RANDONNÉE DE PROXIMITÉ

Le parcours de formation est composé de séances en présentiel et à distance.



Le partage des valeurs fédérales, connaissances générales et communes, sur le "métier" d'animateur à la FFRandonnée

Les retours sur les acquis de la formation à distance et approfondissements

L'évaluation des compétences

STAGE TRONC COMMUN 12H

STAGE FINAL 13H

Présentiel 7h

A distance 5h

Présentiel 7h

A distance 6h

Délais minimum 6 semaines et maximum 4 mois entre tronc commun et stage final

3 BREVETS FÉDÉRAUX PROPOSÉS :

TECHNIQUES, COMPÉTENCES ET SÉCURITÉ, LA QUALIFICATION DE BREVET FÉDÉRAL VISE À FORMER DES PRATIQUANTS APTES À EXERCER LA FONCTION D'ANIMATEUR.



BREVET FÉDÉRAL D'ANIMATEUR DE RANDONNÉE PÉDESTRE

L'animateur en randonnée pédestre anime des randonnées en autonomie et bénévolement auprès de tous publics, sur itinéraires balisés et non balisés et pour une durée pouvant atteindre plusieurs jours. En milieu alpin, sa pratique d'encadrement doit se limiter aux itinéraires balisés et dans le respect de la cotation fédérale**.

** cf page précédente



BREVET FÉDÉRAL D'ANIMATEUR DE MARCHÉ NORDIQUE

L'animateur de marche nordique anime des séances de marche nordique en autonomie et bénévolement auprès de tous publics sur des parcours connus ou reconnus.



BREVET FÉDÉRAL D'ANIMATEUR DE LONGE CÔTE/MARCHÉ AQUATIQUE

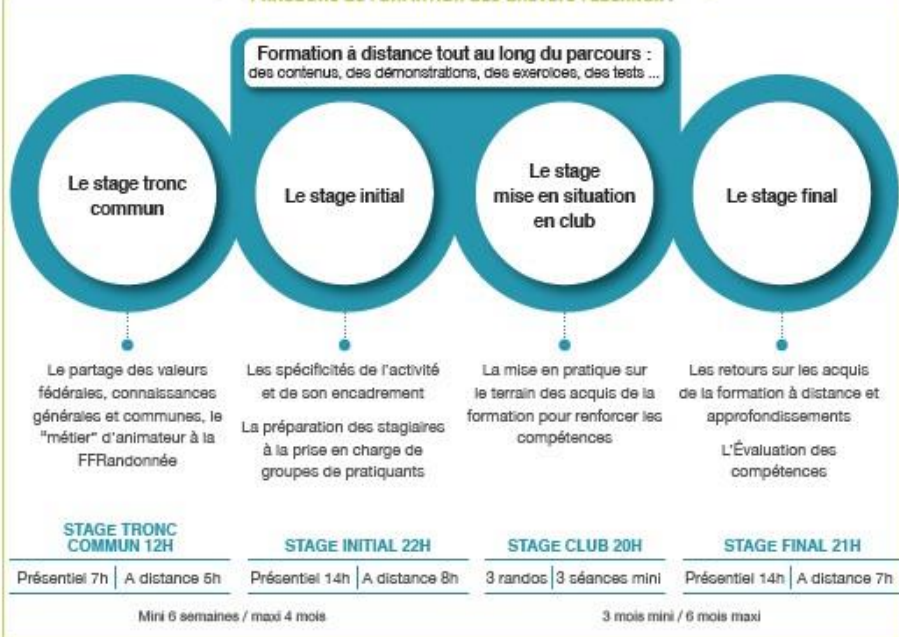
L'animateur de longue côte/marche aquatique anime des séances en autonomie et bénévolement auprès de tous publics sur un itinéraire adapté connu ou reconnu, dans les différentes conditions de mer et de météo.

PRÉSENTATION DES PARCOURS DE FORMATION

Pour les brevets fédéraux (randonnée, marche nordique et longue côte/marche aquatique), le parcours de formation est composé désormais de plusieurs stages permettant un apprentissage individualisé comprenant de la formation à distance et un stage de mise en situation en club.

Le parcours de formation est identique quel que soit le Brevet Fédéral visé. En revanche, les contenus abordés lors du stage initial, de la formation à distance, du stage de mise en situation et du stage final sont spécifiques à chaque activité.

PARCOURS DE FORMATION DES BREVETS FÉDÉRAUX :



3

ACCOMPAGNEMENT ET VALORISATION DES FUTURS STAGIAIRES

LE SITE DE LA FORMATION FFRANDONNÉE

La FFRandonnée met à la disposition des futurs stagiaires un site dédié à la formation pour les accompagner dans leur démarche et sur lequel ils peuvent :

Découvrir les prérequis pour chaque diplôme

<https://claco-ffrandonnee.univ-lyon1.fr/workspaces/167/open/?url/home#/tab/-1>

Réaliser les tests d'auto évaluation

<https://claco-ffrandonnee.univ-lyon1.fr/workspaces/167/open/?url/home#/tab/-1>

S'inscrire aux formations

<https://formation.ffrandonnee.fr>

LA VALORISATION DES COMPÉTENCES DÉJÀ ACQUISES

Pour permettre aux animateurs actuels de faire valoir leurs compétences dans le nouveau cursus, la fédération a mis en place :

- un système d'équivalence avec certains diplômes de l'ancien cursus ;
- un allègement de formation pour les titulaires du SA1 pour évoluer vers le brevet fédéral d'animateur de randonnée pédestre.

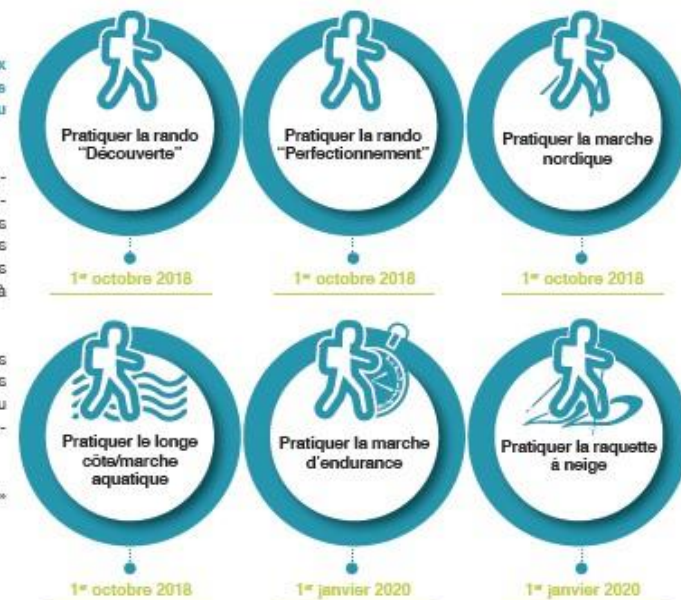
LES STAGES « PRATIQUER »

En complément des 4 nouveaux diplômes d'animateurs, 6 stages « pratiquer » voient le jour à partir du 1^{er} octobre 2018

Afin de renforcer les compétences techniques des pratiquants ou des postulants aux diplômes d'animateurs (les compétences techniques ne font pas l'objet d'un apprentissage au cours des formations), ces stages sont ouverts à tout licencié à partir de 16 ans.

Les 7h de formation sont réparties à parts égales en salle et sur le terrain. Toutes les pratiques sont ainsi proposées au sein de ces nouveaux stages dès octobre 2018.

Retrouvez la liste des stages « Pratiquer » et les informations sur le site : <https://formation.ffrandonnee.fr>



POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LES NOUVEAUX CURSUS DE FORMATION
[HTTPS://FORMATION.FFRANDONNEE.FR](https://formation.ffrandonnee.fr)

FFRandonnée
www.ffrandonnee.fr

Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64 rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS • Tél. : 01 44 60 03 00

FFRandonnée

4